



REGLEMENT et ENGAGEMENT FINANCIER 2024-2025

ECOLE – COLLEGE

A lire intégralement

Votre enfant va intégrer l'école ou le collège à la rentrée scolaire prochaine, son inscription dans notre établissement privé sous contrat avec l'état, implique l'acceptation du présent règlement et le fait d'honorer le calendrier des paiements.

FACTURATION

Une facture annuelle est établie en septembre. Elle est à votre disposition sur le site Ecole Directe.

CONTRIBUTION DES FAMILLES

A partir de la rentrée 2024, 2 tarifs sont proposés :

IMPLANTATION	Tarif de solidarité	Tarif de base
ECOLE	1425 €	1325 €
COLLEGE	1430 €	1330 e

ARRIVEE/DEPART en cours d'année

En cas d'arrivée en cours d'année, l'ajustement de la facture sera fait en fonction de la date d'inscription validée.

Aucun autre ajustement ne sera fait y compris en cas de départ en cours d'année scolaire (ex. exclusion disciplinaire, décision de la famille...).

RESTAURATION SCOLAIRE

Un service de restauration est proposé aux familles. Ce service est facultatif.

Deux statuts sont proposés :

- Demi-pensionnaire : l'élève déjeune 1, 2, 3, 4 ou 5 jours par semaine, engagement à l'année pour les jours choisis.
- Externe : l'élève déjeune occasionnellement et achète un ticket via le porte-monnaie électronique à disposition via école directe.
-

Le nombre de repas est calculé annuellement en début d'année.

Aucun remboursement n'est fait en cas d'absence de l'élève au repas.

Ensemble scolaire Saint Jean Gabriel
6-8 rue du Cloître Saint Merri 75004 Paris

☎ 01.42.78.44.81 mail : comptabilite@saintjeangabriel.net

ETUDE SURVEILLEE A L'ECOLE

Une étude surveillée est proposée 4 jours par semaine pendant 1h.
Le tarif annuel s'élève à 350€ et l'inscription se fait au trimestre.

ETUDE SURVEILLEE AU COLLEGE – contact Mme Mesror – Responsable vie scolaire

Une étude surveillée est proposée 3 jours par semaine pendant 1h sauf le vendredi.
Le tarif annuel s'élève à 390€ et l'inscription se fait au trimestre. Une circulaire spécifique sera envoyée pour la rentrée 2024.

COTISATION APEL

L'Association des Parents d'Elèves représente les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement.

Une seule cotisation est due par famille même en cas de scolarisation d'enfants d'une même famille dans plusieurs établissements.

La cotisation est facultative. Elle inclut l'abonnement à la revue « Famille et Education » ; une partie de cette cotisation est reversée à l'APEL Paris.

Les parents qui ne souhaitent pas cotiser à l'APEL ou qui cotisent déjà dans un autre établissement devront le signaler au Service Comptabilité dès la rentrée.

FRAIS DE DOSSIER

Les frais de dossier de 60 € sont à régler au moment de l'inscription. Celle-ci ne devient définitive qu'après leur règlement. Ces frais sont acquis à l'établissement. Ils correspondent aux frais administratifs générés par l'inscription. Ils ne sont donc pas remboursables.

**Pour les élèves déjà scolarisés en CM2 à St Jean-Gabriel, seuls la fiche de demande d'inscription et le règlement intérieur sont à renseigner et à remettre. Les familles sont exonérées des frais d'inscription et de dossier.*

ACOMPTE D'INSCRIPTION OU DE REINSCRIPTION

Un acompte de 200 euros est remis lors de l'inscription ou de la réinscription (encaissé dès réception et non remboursable sauf mutation, déménagement en province ou à l'étranger sur justificatif, ou changement d'orientation non proposée dans l'établissement). Il est déduit de la facture adressée fin septembre.

MODE DE PAIEMENT

Le prélèvement bancaire est le mode de règlement privilégié par l'établissement.

En cas de choix de règlement par prélèvement : le paiement de la facture se fera en 9 mensualités (le 10 de chaque mois et d'octobre à juin).

Afin d'autoriser ce prélèvement mensuel, une autorisation doit être signée chaque année même si les coordonnées bancaires restent similaires.

En cas de choix de règlement par chèque, le paiement pourra s'échelonner avec accord passé avec le service comptabilité. Les chèques sont à libeller à l'ordre de « OGEC Saint Jean-Gabriel ». Au verso, merci d'indiquer le code famille de type 411XXX.

Pour les virements, merci d'indiquer le nom de l'enfant et la classe.

Le règlement en espèces est autorisé à hauteur de 1000 € / an.

REJETS ou IMPAYES

En cas de rejet d'un prélèvement ou d'un chèque, les frais bancaires seront refacturés aux familles. En cas de difficultés, merci de prendre contact avec la comptabilité.

NOUVEAUTE FRATRIE (frères et sœurs scolarisés dans notre établissement à la rentrée 2024-2025)

A partir du 2^{ème} enfant scolarisé dans notre établissement, 15% de réduction seront accordés sur la contribution des familles. Les enfants scolarisés dans d'autres établissements scolaires de l'enseignement catholique ne sont pas concernés.

A partir du 3^{ème} enfant, 30% de réduction seront accordés
A partir du 4^{ème} enfant, 45% de réduction seront accordés.

NOUVEAUTE : porte-monnaie électronique

Il est accessible via votre portail école directe avec les codes de connexion parents. Ils seront transmis à la rentrée pour les nouvelles familles par le secrétariat.

Il permet de régler en ligne des frais ponctuels liés à des sorties exceptionnelles, repas exceptionnel (pour les élèves externes), frais de réinscription et autres frais occasionnels dont la rubrique sera créée par le service comptabilité.

Les responsables légaux veilleront à ce que le solde soit toujours créditeur.

Votre compte-famille doit être impérativement soldé au plus tard le 15 juin 2025.

A FAIRE AVANT LA RENTREE SCOLAIRE

Afin de valider certaines informations comptables et vos choix pour l'année 2024-2025, nous vous demandons d'ici le 1^{er} septembre 2024 :

- cliquer sur le lien ci-après : <https://forms.office.com/comptabilite2425>
- renseigner les informations demandées (ex. restauration, étude....)
- compléter le mandat SEPA (à remplir et signer chaque année)
- valider le formulaire
- l'imprimer et coller dessus le RIB qui permettra la mise en place du prélèvement mensuel
- signer le document et le renvoyer par courrier / mail (scanné) au service comptabilité : comptabilite@saintjeangabriel.net

TARIFS à titre indicatif
Pour l'Année Scolaire 2024-2025

	ECOLE	COLLEGE
Contribution des familles		
Tarif de solidarité	1425 €	1430 €
Tarif de base	1325 €	1330 €
Frais de demi-pension - Engagement à l'année		
1 repas/semaine	288 €	288 €
2 repas/semaine	576 €	576 €
3 repas/semaine	864 €	864 €
4 repas/semaine	1152 €	1152 €
5 repas/semaine (sauf école)		1322 €
Repas occasionnel (Ticket)	9.85 €	9.85 €
Participation PAI	Forfait annuel 340€	Forfait annuel 340€
Frais complémentaires en lien avec le projet éducatif		
Etude surveillée facultative Classes Élémentaires et Collège	Forfait annuel 350 €	Forfait trimestriel 390 €
Garderie facultative Classes Maternelles	Forfait annuel 320 €	
Sweat-shirt de l'établissement à partir du CP	28 €* 	28 €*
Tee-Shirt Polo de l'établissement à partir de la Grande Section	9 €	9 €
Voyages scolaires collège (montant à titre indicatif et à ajuster en fonction du coût réel)		450-500 en fonction des séjours*
Adhésion APEL	25 €	25 €
Remplacement carnet de liaison		10 €
Remplacement carte vie scolaire	5 €	5 €

CONTACTS

Service Comptabilité : comptabilite@saintjeangabriel.net

Le service comptabilité sera fermé au public du 12 juillet au lundi 26 août inclus.

Ensemble scolaire Saint Jean Gabriel
6-8 rue du Cloître Saint Merri 75004 Paris
☎ 01.42.78.44.81 mail : comptabilite@saintjeangabriel.net